

Instructions pour publier dans DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA

Instructions aux auteurs

Les textes remis pour leur possible publication à DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA (DAG) doivent respecter les instructions suivantes:

1. Les travaux doivent être en catalan, espagnol, français ou anglais.
2. DAG accepte trois sortes de travaux:
 - Articles. Travaux théoriques ou empiriques originaux, complets et développés.
 - États de la question et documentation. Informations ou essais sur l'état de la question dans un champ de la recherche ou commentaires sur différents textes ou apports d'intérêt autour d'une question.
 - Comptes-rendus des libres. Textes brefs avec commentaires ou critiques sur un livre ou monographie publié récemment dans le domaine des sciences sociales ou les humanités.
3. Les travaux doivent être envoyés électroniquement et en format Word à revista.dag@uab.es. On n'acceptera aucun autre moyen d'envoi ni on maintiendra de la correspondance sur les originaux non envoyés électroniquement ou envoyés en d'autres formats.
4. Les travaux envoyés seront inédits et ne pourront pas se soumettre à la considération d'autres revues tant qu'ils se trouveront en processus d'évaluation à DAG (une déclaration de l'auteur avec la confirmation de n'avoir envoyé l'article à aucune autre revue ni le propos de le faire avant la réponse de DAG sera attachée). Exceptionnellement, et pour des raisons d'intérêt scientifique et/ou de divulgation d'apports spécialement notoires, le Conseil de Rédaction pourra décider la publication et/ou traduction d'un texte déjà publié.
5. Les articles et les états de la question et documentation seront accompagnés d'une première page dans laquelle on spécifiera l'information suivante:
 - Titre, en catalan, espagnol, français et anglais.
 - Nom de l'auteur. À la fin de faciliter l'inclusion d'articles et citations aux bases de données scientifiques, il est recommandé consulter la «Propuesta de manual de ayuda a los investigadores españoles para la normalización del nombre de autores e instituciones en las publicaciones científicas», à «Contenuts d'intérêt» du web <http://ec3.ugr.es>.
 - Filiation institutionnelle: université ou centre, département, institut ou unité, ville ou pays.
 - Adresse électronique. Toute la correspondance va s'envoyer à cette adresse électronique. Dans le cas d'articles d'autoria multiple, il faudra spécifier le nom de la personne qui maintiendra la correspondance avec la revue.
 - Finalement, il se spécifiera si le texte est présenté comme article ou état de la question et documentation.
6. Le texte des articles et états de la question et documentation ira précédé d'un résumé de pas plus 150 paroles en catalan, espagnol, anglais et français (lequel exposera de

manière claire et concise les objectives, la méthodologie, les principaux résultats et les conclusions du travail) et d'un maximum de 5 mots clés dans les mêmes quatre langues.

7. Les articles auront une extension maximum de 7.000 paroles, avec les notes dans le bas de la page et sans le titre, les résumés, les mots clés, les graphiques, les tableaux et la bibliographie. Seulement exceptionnellement, si le Conseil de Rédaction considère qu'il existe des raisons justifiées en relation à l'intérêt scientifique du travail, on pourra dépasser cette limite.

8. Les états de la question et documentation auront une extension maximum de 4.000 paroles, avec les notes dans le bas de la page, et sans le titre, les résumés, les mots clés, les graphiques, les tableaux et la bibliographie.

9. Les comptes-rendus des livres auront une extension de 1.500 paroles, et au début il y aura l'information suivante de l'ouvrage: auteur, titre, lieu de publication, éditorial, année de publication et nombre de pages. Aussi le nom et prénom, la filiation institutionnelle et l'adresse électronique de l'auteur du compte-rendu.

10. Le format du texte doit suivre les instructions suivantes:

- Sorte et mesure du lettrage: Times New Roman 12.
- Texte à 1,5 espaces, à exception des notes dans le bas de la page, et justifié.
- Les notes seront énumérées consécutivement au bas de la page et non à la fin du texte. Il est souhaitable de les réduire au maximum et qui soient explicatives et jamais de citation bibliographique.
- Les pages seront énumérées en bas à partir de la page su résumé, et il faut commencer par le numéro 1 (la page su début avec les donnés de l'auteur ne va pas être énumérée).
- Les sections ou parties du texte seront énumérées et leurs titres seront en minuscules et en caractère gras.

11. Les citations doivent respecter les normes suivantes:

- Les citations seront dans le texte, et il faudra éviter les notes dans le bas de la page avec une seule fonction bibliographique.
- Les citations seront entre parenthèses, avec le nom de l'auteur, l'année et la page ou pages citées; par exemple (Massey, 2005: 73).
- Quand deux travaux du même auteur ont le même année, ils seront distingués avec des lettres minuscules situées derrière l'année; par exemple: (Massey, 2005a: 97).
- S'il y a deux auteurs, les deux noms seront cités unis par «et»: (Lefebvre et Tremblay, 1998); s'il y a plus de deux auteurs, on citera le nom du premier auteur suivi de «et al.» (Ilbery et al., 1995), bien qu'aux références bibliographiques finales figurent tous les auteurs.
- Les citations littérales iront entre guillemets et suivies de la correspondante référence entre parenthèses, qui inclura obligatoirement les pages citées; si elles dépassent les quatre lignes seront transcrives séparées du texte principal, sans guillemets, avec saignée plus grande et mesure de lettre plus petite.

12. La liste complète de références bibliographiques se situera à la fin du texte, sous l'épigraphe «Références bibliographiques». Les références seront rédigées selon les normes suivantes:

- On y inclura seulement les travaux qui auront été cités au texte, et tous les travaux cités devront être référencés à la liste finale.
- L'ordre sera alphabétique selon le nom de l'auteur. Dans le cas de différentes références d'un même auteur, elles s'ordonneront chronologiquement selon l'année. D'abord les références de l'auteur y seront incluses en solitaire, en deuxième lieu, les travaux compilées par l'auteur, et en troisième lieu, celles de l'auteur avec d'autres coauteurs.
- Le format des références respectera les normes suivantes:
 - Livres : nom de l'auteur en petite capitale, prénom de l'auteur, année entre parenthèses, titre en italique, lieu de publication et éditorial, selon les exemples suivants:

MASSEY, Doreen (2005). *For space*. Londres: Sage.

AYALA, Francisco Javier et OLCINA, Jorge (coords.) (2002). *Riesgos naturales*. Barcelona: Ariel.

BANKOFF, Greg; FRERKS, Georg et HILHORST, Dorothea (eds.) (2004). *Mapping Vulnerability. Disasters, Development and People*. Londres: Esrt-shcan.
 - Chapitres de livre : nom de l'auteur en petite capitale, prénom de l'auteur, année entre parenthèses, titre du chapitre entre guillemets, «À», auteur du livre, titre du livre en italique, lieu de publication, maison d'édition et pages. Par exemple:

OCKMAN, Joan (2005). «De ciudad del pecado a ciudad del signo: la transformación de Times Square». À: SOLÀ-MORALES, Ignasi de et COSTA, Xavier (eds.). *Metrópolis: ciudades, redes, paisajes*. Barcelona: Gustavo Gili, 118-126.
 - Articles de revue : nom de l'auteur en petite capitale, prénom de l'auteur, année entre parenthèses, titre de l'article entre guillemets, titre de la revue en italique, volume, numéro entre parenthèses et pages, selon l'exemple suivant:

ROCHE, Michael (2005). «Rural geography: a borderland revisited». *Progress in Human Geography*, 29 (3), 299-303.
 - Éditions originelles : quand l'année de l'édition originelle n'est pas le même que celui de l'édition qui est citée, il se citera dans le texte par l'année originale et il sera consigné l'année de l'édition à la fin de la référence. Par exemple:

WEBER, Max (1922). *Economía y sociedad*. Mèxic: Fondo de Cultura Económica, 1964.
 - Pages web : référence complète de la page consultée et date de consultation entre crochets. Par exemple :

EUROSTAT. www.eurostat.com [consultation: 12 janvier de 2010].
- On appliquera alinéa français ou traditionnel à toutes les références.

13. Les éléments non textuels (tableaux, cartes, graphiques, illustrations, etc.) qu'il contienne le travail apparaîtront insérés dans le lieu du texte qui correspond, et aussi séparément. Ils iront dénombrés et avec titre, on en spécifiera la source en bas de page, et on en rendra référence explicite au texte.

Dans le cas des tableaux (la seule dénomination utilisée par toute sorte de relations statistiques) les formats pourront être Word, RTF ou PDF.

Pour les illustrations et cartes les uniques formats acceptés seront JPEG ou TIFF, avec la minimale compression possible et une mesure minimale de 10 x 15 cm et

300 ppp. Elles doivent être en noir et blanc. La publication en couleur sera seulement admise exceptionnellement et avec le coût ajouté à la charge de l'auteur, préalable présentation du budget.

Normes du processus de sélection et publication

1. DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA publie des travaux académiques de recherche théorique et empirique rigoureuse dans les domaines de la géographie.
2. Les erreurs de format et présentation, l'inaccomplissement des normes de la revue ou l'incorrection orthographique et syntaxique pourront motiver le refus du travail sans qu'il passe à évaluation.
3. L'évaluation sera pour paires et pour la méthode de double essai à l'aveugle (*double blind study*). Tous les travaux envoyés à DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA seront évalués d'accord des critères de stricte qualité scientifique.
4. Une fois se soit reçue un texte qui accomplit toutes les conditions formelles requises, la réception en sera justifiée et commencera le processus d'évaluation.
5. Au début, les éditeurs feront une révision générale de la qualité et adéquation thématique du travail, et ils pourront rejeter directement, sans les faire passer à évaluation extérieure, ces travaux dont la qualité sera ostensiblement basse ou qui ne réaliseront aucune contribution aux domaines thématiques de la revue. Afin de mener à bien cette première révision, les éditeurs pourront se requérir l'assistance des membres du Conseil de Rédaction ou du Conseil Assesseur.
6. Les travaux qui surpasseront ce premier filtre seront envoyés à deux lecteurs extérieurs, spécialistes dans la matière ou ligne de recherche du travail. Si les évaluations soient divergentes, ou que, pour n'importe quel autre motif, les éditeurs le considèrent nécessaire, le travail pourra être envoyé à un troisième lecteur.
7. À la vue des rapports des lecteurs, les éditeurs pourront prendre une des décisions suivantes, qu'elle sera communiquée à l'auteur:
 - a) Publiable dans son état actuel (ou avec de légères modifications).
 - b) Publiable après l'avoir révisé. Dans ce cas, la publication sera conditionnée à la réalisation, de la part de l'auteur, de tous les changements. Le délai pour réaliser ces changements sera d'un mois, et une brève mémoire explicative des changements introduits et de comme ils s'adaptent aux requêtes des éditeurs devra être attachée. Entre les changements proposés il pourra y avoir la conversion d'une proposition d'article en état de la question et documentation, ou à l'inverse.
 - c) Non publiable, mais avec possibilité d'être récrit et renvoyé. Dans ce cas, le renvoi d'une nouvelle version n'impliquera aucune garantie de publication, mais le processus d'évaluation commencera à nouveau.
 - d) Non publiable.
8. Au cas d'un travail accepté pour qu'il soit publié, les preuves d'imprimerie devront être révisées par l'auteur dans le délai maximal d'une semaine.

9. DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA publiera biennalment la liste de toutes les personnes qui ont réalisé des évaluations anonymes.

10. DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA pourra faire publiques, au cas où la revue les aura constatées, les mauvaises pratiques scientifiques suivantes: plagiat, falsification ou invention de données, appropriation individuelle d'un travail collectif et publication doublée.

11. Les éditeurs et le Conseil de Rédaction de DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA ont accordé s'ajouter aux recommandations de l'UNESCO relatives à un usage non sexiste du langage, et demande aux auteurs qui tiennent compte d'elles.

Droits de publication

1. DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA est publiée sous le système de licences Creative Commons selon la modalité «Reconnaissance – No Comercial (by-nc)». On permet la génération de travaux dérivés à condition que on n'en fasse pas un usage commercial. On ne peut pas utiliser non plus l'oeuvre originale avec des finalités commerciales.

2. Quand l'auteur envoie leur collaboration accepte explicitement cette cession de droits d'édition et publication. Il autorise aussi à DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA à inclure son travail dans un fascicule de la revue pour leur distribution et vente. Cette cession sur le travail est réalisée afin qu'il soit publié à DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA en un délai maximal de deux ans.

3. Avec l'objectif de favoriser la diffusion de la connaissance, DOCUMENTS D'ANÀLISI GEOGRÀFICA s'adhère au mouvement de revues d'Open Access (DOAJ), et livre la totalité de leurs contenus à de différents référentiels sous ce protocole; par conséquent, la remise d'un travail pour qu'il soit publié à la revue présuppose l'acceptation explicite, de la part de l'auteur, de cette méthode de distribution.